

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du précédent conseil**
 - **adhésion ATEC assainissement**
 - **modification des statuts SMAEP**
 - **avenir école du Puy**
 - **étude de faisabilité plan d'eau**
 - **achat de produits d'équipement bibliothèque**
 - **motion suppression arrêts ligne TER Limoges- Périgueux**
 - **cadeaux de NOEL des seniors**
 - **bilan camping 2020**
 - **demande d'aliénation chemin de Mallet**
 - **achat de parcelle BOUCHERON**
 - **achat parcelles consorts GUILHOT**
 - **indemnité de conseil budgétaire**
 - **projet éolien**
 - **Questions diverses**
 - **Informations diverses**
-

Le Conseil Municipal de la commune de LADIGNAC LE LONG se réunira en session ordinaire à la salle du plan d'eau, le mardi 8 décembre 2020 à vingt heures trente minutes,

Fait à Ladignac le Long, le mardi 28 novembre 2020.

Le Conseil Municipal de la commune de LADIGNAC LE LONG dûment convoqué, s'est réuni le 8 décembre 2020 à vingt heures et trente minutes, en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pierre MILLET LACOMBE, Maire,

PRÉSENTS : MILLET LACOMBE Pierre – LORIN Marie Madeleine – BARBAUD Séverine – CARRILLO Gonzalo - LAPLAUD Stéphane - LOPEZ- SUAREZ Béatrice - MOLINES Sylvie - PLET Annie - PLOUCHARD Isabelle – QUEYRAUD Daniel – VOISIN Aurélie- JACQUES Henri-BOUCHERON Laurent

ABSENTE EXCUSÉE : Delphine PERRIER- GAY donne procuration à Stéphane LAPLAUD
Démissionnaire de ses fonctions d'adjoint et de conseiller : Jérôme CERVELLE

Madame Séverine BARBAUD a été élue secrétaire.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté par 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

**Adhésion de la commune de Ladignac- le- Long
pour une assistance technique en matière d'assainissement**

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

VU l'article L5511- 1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette Agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,
VU la délibération de l'assemblée générale en date du 21 mai 2012 qui a pour objet de valider les conditions de la création de l'agence technique départementale de la Haute- Vienne et d'approuver le projet de statuts,
VU la délibération du conseil d'administration de l'ATEC en date du 4 février 2020 fixant le barème des cotisations des communes,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide**, à l'unanimité, compte tenu de l'intérêt pour la commune de bénéficier des services proposés par une telle structure, en matière d'assainissement :

- D'adhérer à l'Agence pour le volet Eau – assainissement (hors SATESE) ;
- D'approuver le versement d'une cotisation sur la base du barème fixé annuellement par le Conseil d'administration de l'Agence, à savoir pour l'année 2020 de 0,116 € par habitant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec l'Agence.

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

**Modification des statuts du SMAEP (syndicat mixte d'alimentation en eau Potable) VIENNE BRIANCE GORRE
suite à la prise de compétence eau par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.**

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

Conformément à l'article L.5211- 18, alinéa 3 du code général des collectivités territoriales, toutes les collectivités adhérentes au Syndicat, devront délibérer pour approuver les modifications des statuts du Syndicat. Or, le conseil doit se prononcer sur la prise de la compétence eau par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin (CHAILLAC SUR VIENNE, ORADOUR SUR GLANE, SAINT BRICE SUR VIENNE, SAINT MARTIN DE JUSSAC et SAINT VICTURNIEN).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide**, à l'unanimité, la modification des statuts du MAEP VIENNE BRIANCE GORRE, suite à la prise de compétence eau par la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

Avenir de l'école du Puy

*_ *_ *_ *_ *_ *_ *

L'ancienne école du Puy, est un immeuble désaffecté construit en pierres, appartenant à la commune, situé route de Lyonneix.

Le bâtiment, édifié sur la parcelle cadastrée H 905 d'une superficie de 1205 m2.

Il est composé d'un grand couloir desservant 2 grandes salles et 3 petites pièces servant de réserves et d'une cave pour une superficie totale de 273 m2.

Le bâtiment est vétuste, les fenêtres et les portes sont en bois sans aucune isolation, aucun chauffage et l'électricité est à refaire.

Les planchers et les plafonds sont en partie détruits et fissurés.

Les dépendances d'environ 116 m2 servaient de garages ou de remises. Elles sont constituées de briques et la toiture est en médiocre état.

Ce bien a été estimé à 62 500 € par le service des Domaines de la Direction Départementales des Finances Publiques (valeur du 23/03/2016).

Cette évaluation ne tient pas compte de la présence éventuelle de pollutions, d'amiante, de plomb ou d'insectes xylophages.

Le conseil est invité à engager une réflexion sur l'avenir de ce bien (démolition, vente, appel à projet auprès des habitants, du Département ou de la Région).

Après un tour de table destiné à recueillir les avis des membres du conseil, plusieurs options se dégagent :

- 1) Le recueil des appels à projets par le biais du numérique.
- 2) La mise en vente ouverte à tout le monde sans appel à projet.
- 3) La vente ou la démolition en l'absence d'acheteur

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité,

- DECIDE de vendre l'école du Puy dans le cas où l'appel à projet numérique demeurerait infructueux.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Étude de faisabilité PLAN D'EAU MUNICIPAL

* _ * _ * _ * _ * _ *

Concernant le projet de réhabilitation du site du plan d'eau, nous avons sollicité une mise à jour du dossier de renouvellement de l'autorisation d'ouvrage et de déclaration de vidange du plan d'eau communal de Ladignac Le Long auprès du bureau d'études GEONAT ENVIRONNEMENT.

Cette étude avait déjà été effectuée par l'ancienne municipalité mais elle nécessitait une réactualisation afin de permettre la poursuite du dossier du plan d'eau.

Le devis comprend également une étude de faisabilité d'une baignade sur le plan d'eau communal.

Cette étude s'élève à 6960 € pour l'étude de faisabilité d'une baignade et à 1440 € pour la mise à jour du dossier de renouvellement de l'autorisation d'ouvrage et de déclaration de vidange du plan d'eau.

Les subventions pour le projet de réaménagement du plan d'eau ne pourront être validées qu'après réalisation de cette étude.

Monsieur Stéphane LAPLAUD pense qu'une nouvelle étude de faisabilité concernant la mise aux normes, n'était pas indispensable, les sujétions imposées par les services de l'Etat, ayant été révélées lors de l'élaboration de l'étude précédente.

Monsieur le Maire désire redynamiser le tourisme en faisant revivre la baignade sur le site et il pense interroger la population par référendum sur l'avenir du plan d'eau.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré, le conseil,

- DECIDE par 11 voix pour et 3 abstentions d'effectuer une étude de faisabilité d'un montant de 6960 € TTC ainsi qu'une mise à jour du dossier de renouvellement de l'autorisation d'ouvrage et de déclaration de vidange du plan d'eau pour un montant de 1440 € TTC auprès du bureau d'étude GEONAT de Limoges.

- MANDATE le maire pour demander les subventions, signer les contrats et régler les dépenses afférentes à cette opération.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Achat de produits d'équipement de documents de bibliothèque

*_ *_ *_ *_ *_ *

Le Département de la Haute- Vienne propose à notre commune d'intégrer sa convention constitutive afin de pouvoir bénéficier des tarifs préférentiels sur les produits d'équipement de documents de bibliothèque.

Les produits qui sont concernés à titre informatif (liste non limitative) : films de protection des livres, code barre, protège revues...

Au sein de cette convention, le Conseil Départemental qui sera le coordonnateur du groupement, procédera à la mise en concurrence, sur la base d'un cahier des charges commun en prenant en compte les besoins de chaque membre du groupement. Il assurera le choix du prestataire, la signature et la notification du marché.

Chaque adhérent au groupement se chargera de communiquer ses commandes au coordonnateur du groupement et de leur paiement. Il n'est engagé qu'à hauteur du montant minimal qu'il a déclaré.

Pour la commune, nous proposons 50 € par an pendant 3 ans.

La commune sera liée par cette convention jusqu'au 30 juin 2022.

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat de produits destinés à l'équipement de documents de bibliothèque en retenant un minimum de commande annuelle de 50 euros.

- MANDATE le maire pour signer la convention.

*_ *_ *_ *_ *_ *

Motion contre la suppression des arrêts de 17 h 36 sur la ligne TER Limoges- Périgueux

*_ *_ *_ *_ *_ *

Le maire expose à l'assemblée que lors du comité de ligne LIMOGES-PERIGUEUX, a été abordé la suppression des arrêts du train de 17 h 36 au départ de Limoges, qui ne s'arrêterait plus dans aucune gare de proximité entre Limoges et Périgueux. Les usagers réguliers devraient donc attendre 2 heures entre le premier et second train pour rentrer à leur domicile.

Les communes de la Communauté de Communes desservies sont Bussière- Galant, Nexon et Saint Hilaire Les Places.

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité,

- DECIDE de transmettre au Président de la Région Nouvelle Aquitaine, un courrier sous forme de motion réclamant le maintien de ces arrêts.

*_ *_ *_ *_ *_ *

Cadeaux de NOEL des Séniors

*_ *_ *_ *_ *_ *

Les années précédentes, les séniors bénéficiaient pour NOEL, d'un colis composé de denrées alimentaires ou d'un repas offert par la commune.

Cette année, nous vous proposons d'attribuer aux personnes de plus de 70 ans, un chèque cadeau de 25 euros à valoir dans les commerces locaux.

Cette opération s'inscrit dans une politique de redynamisation de l'activité économique en permettant de faire connaître l'ensemble des commerces à une population versatile.

Monsieur Stéphane LAPLAUD pense que la période épidémique actuelle, caractérisée par le confinement et l'isolement de la population n'est pas très appropriée pour proposer un tel changement.
Le portage des colis de NOEL permettait selon lui de raffermir le lien social avec les personnes âgées.

Monsieur le Maire précise que les commerçants retenus sont ceux qui résident à Ladignac Le Long et qui sont intéressés par l'opération. Ceux-ci doivent s'engager par convention.

Monsieur Henri JACQUES désire que les ressortissants européens de plus de 70 ans, qui habitent la commune soient intégrés au dispositif.

Invité à se prononcer, le conseil,

- DECIDE par 11 voix pour et 3 voix contre d'adopter pour le NOEL 2020, le dispositif de chèque cadeau précité en y intégrant de nouveaux bénéficiaires, les ressortissants européens de plus de 70 ans qui habitent la commune,

- MANDATE le maire pour signer les conventions avec les commerçants, partenaires de l'opération et pour régler les dépenses résultant de l'octroi de ces chèques cadeau.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Présentation bilan camping 2020

* _ * _ * _ * _ * _ *

Sur invitation du maire, le gérant du camping de Bel Air présente la saison écoulée et propose les projets et le budget pour l'année 2021.

Rapport annuel Camping de Bel Air, Ladignac le Long 2020

Dans ce rapport annuel vous trouverez

- bilan de fréquentation,
- un bilan financier,
- L'évolution générale de l'état des équipements 2020
- les travaux d'entretien effectués et les grosses réparations à envisager
- les tarifs 2021

Bilan de fréquentation 2020 Nuitées (> 13ans)

	2017	2018	2019	2020
Nuitées camping			522	438
Nuitées mobile homes			393	610
total	345	888	915	1048
réservations		155	210	196

Bilan financier

	2017	2018	2019	2020
Total recettes	12.009 €	15.999 €	18.278€	23.912€
Total dépenses	12.322 €	15.765€	17.053€	19.534€
résultat	- 313	- 234	1.225	4.378€

Bilan financier 2020

Recettes					
	2017	2018	2019	2020	
camping	3.853 €	5 814 €	4378€	3 408 €	15%
Mobil homes 87 88 89 90	3.456 €	5785 €	9200€	11 078 €	46%
Mobile home 86 (neuf)				3 926 €	16%
résidents	4.700 €	4 400€	4700€	5 500 €	23%
Depot exploitant	1.491 €	463,00 €	- 1 304,00 €		
Total	13.500 €	15.999 €	18.278€	23.912€	

Les visiteurs de Limouzirk ont profité d'un tarif spécifique pour les MH et camping

Les montants sont arrondis. Les chiffres exacts font partis de la comptabilité de l'entreprise Madeline. Toutes les factures apparaissent dans la comptabilité de l'entreprise Madeline.

Dépenses				
	2017	2018	2019	2020
Payement équipe: salaire et cotisations	3.094€	5255€	3226€	5053€
eau	621€	2221€	533€	790€
électricité	676€	825€	1108€	1400€
Gaz carburant	1800€	1209€	1152€	1809€
vérifications		982€	875€	879€
assurance		1362€	1339€	1386€
Taxe de séjours		126€	281€	0€
Frais téléphone et internet	215€	409€	439€	420€
Entretien, rénovation et litterie	1.730€	425€ 790€ 150€	1819€	2025€
Achat tondeuse et débrousailluse	2100€		2865€	1400€
Publicité et adhésion	614€	1349€	2008€	2358€
Informatique et bureau	581€	159€	950€	785€
Divers terrain		465€	339€	1180€
Frais de banque	81€	38€	40€	50€
	0	0	0	0
Total	12.322 €	15.765€	17.053€	19.534€

Les montants sont arrondis. Les chiffres exacts font partie de la comptabilité de l'entreprise Madeline. Toutes les factures apparaissent dans la comptabilité de l'entreprise Madeline.

cursif = estimation

Compte- rendu 2020

Les personnes présentes au camping en 2020

- Marcel Van Nus (gérant)
- Madeline Hamelink Van Nus (gérante)
- Laurence Trufier (accueil et nettoyage)
- Françoise Forestier (accueil et nettoyage)
- Janneke Van Nus (accueil et nettoyage)
- Tobias Van Nus (accueil et nettoyage)
- Alex Achurch (entretien espaces verts)

Toutes les personnes ayant en contact avec le public ont suivi une réunion sur les gestes barrières/crise sanitaire, la sensibilisation au problème grandissant des déchets, de l'eau, de l'énergie et du handicap

L'évolution générale de l'état des équipements 2020

Les mobile- homes

- L'achat du mobile home Louisiane Tamaris, bardage bois pour 6 personnes par la commune.
- La positionnement, équipement, peinture et connexion au réseau de ce nouveau mobile home par les gérants.

Les mobile homes sur les emplacements nr 87,88,89 et 90

- tous les coussins des canapés ont été refaits par les gérants
- des nombreuses planches dans les cuisines ont été remplacées par les gérants
- les lavabos ont été refixés
- réparation des nombreux robinets

- Les années précédentes nous avons fait la remarque que les mobile homes étaient très usés et au bout de leur vie. C'est pourquoi, la commune a acheté le mobile home 6 pers Louisiane. Cette saison touristique les mobile homes sur emplacements 87,88,89 et 90 ont lâché sur nombreuses points. Voici quelques exemples :

- * tous les receveurs de douches sont fissurés.
- * les grilles de ventilateurs sont fissurées
- * des poignées des portes ont détachés des portes,
- * les mures se désintègrent
- * le plastique des lits casse pendant chaque usage
- * l'intérieur des chasses d'eau casse
- * les chauffe- eau au gaz ne fonctionnent plus correctement
- * les gazinières rouillent

Ces 4 mobile- homes ne peuvent plus être loués pour des raisons loisir.

Malheureusement, nous n'avons pas pu empêcher que de mauvaises critiques soient publiées sur booking.com, et Google. Pour éviter de nouvelles pertes de points et d'autres mauvaises critiques, à ce stade, nous avons fermé les MH à d'autres locations pour des vacanciers.

C'est pourquoi, nous demandons à la commune de remplacer les 4 mobile homes, soit par d'autres mobile homes, soit par des structures plus ludiques et durables comme les PODs.

Les blocs sanitaires et points d'eau

- remplacer la signalisation sur les bâtiments
- De nombreux conduits d'eau et leurs connections sont faibles.
- La plupart des robinets et vannes sont très faibles. Des pièces détachées des robinets du premier bloc ont été utilisées pour faire fonctionner les robinets du deuxième bloc.
- Le bloc 1 est resté fermé afin d'économiser l'eau, gaz et électricité.
- Des portes, fenêtres et les murs en extérieur, face camping de bloc 1 ont été repeints
- L'état du bloc 3 est très mauvais. Il vaudrait mieux l'enlever. Il y a des fuites partout, la toiture, les murs et les portes sont usés. Il y a de l'amiante dans ce bâtiment, fermé au public.
- Afin d'éviter des fuites nous avons gardé les points d'eau, dans l'allée la plus proche du lac fermé.

L' accueil

- achat et installation des caméras de surveillance
- le panneau pour les affiches a été remplacé
- débiter avec la possibilité d'acheter du pain le matin

Télécommunication

l' installation des amplificateurs de wifi sur le terrain

Espace verts

- taille rigoureuse des haies entre les emplacements
- utilisation d'un broyeur du Syded en partenariat avec la FRHPA
- l'achat et mise aux normes du plan d' extincteurs.

- achat et positionnement d' un trampoline enterré
- mis en place d' une maison jeux enfant
- peinture/entretien balançoire

Station Camping car

- l'état de la station est vétuste

Publicité, administration et formations

Nous continuons à travailler avec le Channel Manager Elloha en partenariat avec le Conseil Départemental Tourisme

Réseau publicitaire principal : FFCC, Booking.com, Pitch- up, ANWB, airbnb, Expédia, France Voyage

Formation accueil et handicap de la Chataigneraie Limousine
Participation journée des utilisateurs de Elloha
adhésion LPO

Rôle actif dans le syndicat Hôtellerie Plein air
Membre du réseau Tourisme Durable du PNR
Membre du collège socio- professionnelles de l'office du tourisme Saint Yrieix la Perche

Rapports de visite des organismes de contrôle 2020

- l'entreprise Apave a contrôlé l'installation électrique
- le laboratoire de limoges n'a pas pu faire l'analyse des eaux à cause de du confinement
- l'entreprise Salesse a contrôlé les installations gaz / eau chaude.
- contrôle des extincteurs

Travaux et actions envisagé en 2019/2020

- refaire le terrassement autour l'accueil et du bloc sanitaire 2
- mis en place de location vélo en partenariat avec la voie verte à Chalus
- remplacer des robinets dans les allées par des presto's
- remplacer des robinets dans le bloc sanitaire 2
- accrocher une grande carte routière/touristique à l' intérieur de l' accueil
- continuer à réduire le nombre d'emplacements
- travailler sur le placement des unités d'hébergements ludiques
- réfléchir sur tourisme et handicap à Bel Air
- préparation classement 2022

Classement 2022

La nouvelle classification viendra en 2022. Afin de garder 3 étoiles, nous vous proposons de réduire le nombre d'emplacements sur le camping de 100 à +/- 50. Il faudra réaliser / moderniser les installations sanitaires afin d'être à la hauteur des critères actuels applicables pour un classement 3 étoiles.

Des nombreux prises, fusibles et disjoncteurs différentiels sont obsolètes et fonctionnent mal. Ils doivent fonctionner correctement si on veut garder les 3 étoiles.

Pour la mise en norme il faudra les remplacer ou rénover.

Conclusion

Depuis 3 ans maintenant, nous avons travaillé très dur mais avec plaisir pour faire revivre le camping de Bel Air. Surtout rattraper le retard d'entretien des bâtiments, le terrain et les espaces verts. Grâce à ce travail, à notre approche conviviale et à l'engagement du personnel, nous constatons une légère tendance à la hausse constante du chiffre d'affaires.

Chiffre d'affaires (source Elloha) 2018 : 16000€ 2019 : 18990€ 2020 :23300€*

Nous avons également augmenté le score général sur Google de 2,3 à 3,8

Cependant, il y a une limite à ce que nous pouvons réaliser avec cette approche. Après 25 ans de service, les mobile-homes commencent à s'effondrer. Le déclin ne peut plus être suivi par des réparations. Malheureusement, nous n'avons pas pu empêcher que de mauvaises critiques soient publiées sur booking.com, et Google. Pour éviter de nouvelles pertes de points et d'autres mauvaises critiques, à ce stade, nous avons fermé les MH à d'autres locations et aux vacanciers. Si l'on regarde les statistiques d'Elloha, on voit que les mobile- homes génèrent 62% (87 % avec les résidents) du chiffre

d'affaires. Sans les revenus des MH, il sera difficile sinon impossible de maintenir le même niveau de service pour nos clients et résidents permanents. En conséquence, nous demandons à la municipalité de remplacer les 4 MH par des modèles comparables d'occasion ou par des hébergements plus ludiques en bois.

Les bornes électriques les plus datées (+20 ans) doivent être remises aux normes. Les prises, les fusibles et les disjoncteurs différentiels sont obsolètes et fonctionnent mal.

Comme la commune est propriétaire du terrain et des bâtiments, nous souhaitons savoir le positionnement de la commune sur le nouveau classement et l'avenir du camping. Est- ce que nous voulons garder les trois étoiles ou est- ce que deux étoiles suffiront ? Nous sommes ouvertes à tout échange et nous aimerions bien connaître vos points de vue.

Demande budget

Demande budget pour des mobiles home saison 2021 à hauteur de 70.000 €.

Depuis 3 ans maintenant, nous avons travaillé dur mais avec plaisir pour faire revivre le camping de Bel Air. Surtout rattraper le retard d'entretien des bâtiments, des terrains et des espaces verts. Grâce à ce travail, à notre approche conviviale et à l'engagement du personnel, nous constatons une légère tendance à la hausse constante du chiffre d'affaires. Nous avons également augmenté le score général sur Google de 2,3 à 3,8

Chiffre d'affaires (source Elloha) 2018 : 16000€ 2019 : 18990€ 2020 :23900€

Cependant, il y a une limite à ce que nous pouvons réaliser avec cette approche. Après 25 ans de service, les mobiles homes commencent à s'effondrer. Le déclin ne peut plus être suivi par des réparations. Des receveurs de douche où les fonds tombent, des pièces en plastique qui se brisent, des murs qui se désintègrent, les chauffe- eaux qui ne fonctionnent plus correctement.

Nous sommes arrivés au point où les 4 mobiles homes le plus anciens ne peuvent plus être loués. Malheureusement, nous n'avons pas pu empêcher que de mauvaises critiques soient publiées sur booking.com, et Google. Pour éviter de nouvelles pertes de points et d'autres mauvaises critiques, à ce stade, nous avons fermé les MH à d'autres locations.

Si l'on regarde les statistiques d'Elloha, on voit que les mobile- homes génèrent 77% du chiffre d'affaires. Sans les revenus du MH, il sera difficile sinon impossible de maintenir le même niveau de service pour nos clients et résidents permanents.

En conséquence, nous demandons à la municipalité un budget de 70.000€ pour remplacer les 4 Mobiles homes sur les emplacements 87,88,89 et 90 par des modèles comparables d'occasion, dont 1 adapté aux Personnes à Mobilité Réduite avant la saison 2021.

Demande budget (estimation 60.000€ / à calculer). **renovation / renouvellement les blocs sanitaires** **réalisation avant 05/2022**

Il y a trois blocs sanitaires au camping. Le bloc 3, le plus ancien ne peut plus être utilisé en raison de fuites, les portes et le toit sont cassés et il n'y a pas d'amiante. Ce bloc 3 doit être démolé. Le bloc 1, à côté de l'accueil, manque de pièces de rechange pour les robinets d'eau. Les pièces non endommagées ont été utilisées pour réparer les robinets du bloc 2, le plus récent bâtiment sanitaire. Les cabines de douches sont trop petites pour le nouveau classement et le sanitaire pour les PMR est à refaire. La buanderie se trouve dans ce bâtiment.

En ce moment, nous travaillons donc avec 1 bloc sanitaire. Ce qui est parfaitement suffisant, compte tenu du nombre de passants en ce moment, mais ce n'est pas suffisant pour un camping classé 3 étoiles avec 100 emplacements.

La nouvelle classification à venir en 2022

Afin de réussir le classement à 3 étoiles en 2022, nous vous proposons de réduire le nombre d'emplacements sur le camping de 100 à 50. Réaliser / moderniser les installations sanitaires du bloc 1 afin d'être à la hauteur des critères actuellement applicables pour un classement 3 étoiles sur la base de 50 emplacements.

Demande budget (à calculer). **renovation bornes électriques - lampadaires** **réalisation avant 05/2022**

Les bornes électriques les plus datées (+20 ans) doivent être remises aux normes. Les prises, les fusibles et les disjoncteurs différentiels sont obsolètes et fonctionnent mal.

Madame la gestionnaire du camping précise qu'il est important de conserver les 3 étoiles pour pouvoir obtenir des subventions.

Après un tour de table destiné à recueillir les avis des membres du conseil, plusieurs points de vue se dégagent :

- l'investissement doit se poursuivre par l'achat de nouveaux mobiles homes afin de redynamiser le site et de pérenniser la viabilité du camping en investissant à hauteur de 50 000 €,
- l'investissement au camping doit être limité à 20 000 € ou échelonné dans le temps et selon les achats,
- une révision de la délégation de service public doit être envisagée avec la renégociation d'un loyer fixe payé par le délégataire,
- un appel à subvention pourrait être lancé afin de financer les travaux (mise aux normes accès handicapés).

Madame Isabelle PLOUCHARD dénonce l'achat foncier qui est fait sans projet réel sur le long terme alors que l'on ne veut pas investir sur le camping.

Monsieur le maire invite les membres du conseil à voter à bulletin secret.

Madame Marie LORIN, adjointe au maire fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret,

Après dépouillement des enveloppes recueillies dans l'urne, le résultat du vote fait apparaître 7 voix pour, 6 voix contre. Il manque une voix concernant le vote par procuration donné à Monsieur Stéphane LAPLAUD.

TARIFS 2021

Camping de Bel Air

6 personnes max par emplacement	saison haute juillet/août	saison basse mai/juin/sept/oct	
emplacement (tente /caravane)			0
Adulte	7,00 €	4,00 €	+0%
Enfant supplémentaire 0 à 12 ans	3,00 €	3,00 €	+0%
Animal supplémentaire (2max)	1,00 €	1,00 €	+0%
Randonneur seul à pied ou vélo + emplacement	9,00 €	9,00 €	+0%
Branchement électrique 10A – max 8Kwh/jour	4,00 €	4,00 €	+0%
			+0%
emplacement camping car	7,00 €	4,00 €	+0%
Adulte	5,00 €	5,00 €	+0%
Enfant supplémentaire 0 à 12 ans	3,00 €	3,00 €	+0%
Animal supplémentaire (2max)	1,00 €	1,00 €	+0%
Branchement électrique 10A – max 8Kwh/jour	4,00 €	4,00 €	+0%
FFCC Stop Accueil camping car max 1 nuit	Tarif formule étape arrivée après 18h départ lendemain avant 10h		
Tarif de base incl 2 personnes	11,00 €	11,00 €	
personnes supplémentaires (max 4)	4,00 €	4,00 €	
Animal supplémentaire (2 max)	1,00 €	1,00 €	
Branchement électrique 10A – max 8Kwh/jour	4,00 €	4,00 €	
Mobil homes 4 personnes	Draps inclus	Draps inclus	
nuitée	55,00 €	65,00 €	
semaine	225,00 €	395,00 €	
Mobil homes 6 personnes			
nuitée	75,00 €	85,00 €	
semaine	350,00 €	495,00 €	
Nettoyage (option)	35,00 €	35,00 €	
Lave linge ou sèche linge (lessive inclus)	4,00 €	4,00 €	
www.campingladignac.com			

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité,

- ADOPTE les tarifs 2021 du camping.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Demande d'aliénation du chemin de Mallet

* _ * _ * _ * _ * _ *

Cette demande fait suite à une précédente enquête publique à l'issue de laquelle le conseil municipal s'était prononcé en faveur de la vente d'une partie du chemin de Mallet aux consorts PAUZAT.

Au cours de cette enquête, les époux CONSTANT, domiciliés 5 chemin de Laugère, avaient manifesté leur volonté d'acheter la partie du chemin jouxtant leur propriété.

Par conséquent, Monsieur et Madame Constant Jean- Pierre sollicitent l'acquisition d'une partie du chemin public qui traverse leur propriété en mitoyenneté des parcelles cadastrées E 711 ; E 714 ; E 716 et E 632. La surface du chemin faisant l'objet de la cession est d'environ 486 m2.

Par courrier en date du 20 novembre 2020, les demandeurs se sont engagés à prendre en charge les frais de géomètre- expert ainsi que les frais de notaire.

Actuellement, la partie concernée du chemin par le projet de cession n'est plus affectée à l'usage direct du public. Elle se confond, de fait, avec la propriété des demandeurs.

Elle pourrait être déclassée du domaine public de la commune et être vendue.

Si le conseil décide de désaffecter cette partie du chemin du domaine public de la commune et donne son accord de principe à cette aliénation, la commune pourra céder cette portion de voirie appartenant au domaine privé de la commune après sa désaffectation, selon l'estimation pratiquée par France Domaines, soit 0.3027 € le mètre carré, soit 147.11 €.

Invité à se prononcer, le conseil, à l'unanimité,

- CONSTATE la fin d'usage par le public d'une partie du chemin de Mallet,
- APPROUVE le projet de déclassement dudit chemin dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation pour une partie d'environ 486 m2,
- AUTORISE l'ouverture d'une enquête publique en vue d'autoriser l'aliénation du chemin selon les estimations pratiquées par France Domaines, soit 147.11 € pour une superficie de 486 €,
- LAISSE à la charge des demandeurs, les frais de géomètre expert et de notaire,
- CHARGE le maire de signer les actes et régler les dépenses afférentes à cette opération.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Achat de la parcelle cadastrée AC 185 appartenant à Monsieur BOUCHERON

* _ * _ * _ * _ * _ *

La commune envisage d'acheter le 1/3 de la parcelle cadastrée AC 185 d'une superficie d'environ 40 847 m2, soit après division une superficie d'environ 13 616 m2.

Les 2/3 restant, soit 27 231 m2, seraient achetés par la communauté des Communes.

Le prix d'achat estimé est fixé à 1 euro le m2.

Ce terrain faisant l'objet d'un fermage, la commune pourrait racheter ce fermage sous certaines conditions.

La commune a l'intention d'utiliser la bande de terrain jouxtant la route menant à l'EHPAD afin d'y faire réaliser un parking, un pôle de santé, un lotissement et des résidences inclusives gérées par l'EHPAD.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur un éventuel accord de principe afin de négocier la poursuite de cette opération.

Monsieur Stéphane LAPLAUD demande confirmation de la négociation avec la communauté des communes du Pays de Saint Yrieix.

Invité à se prononcer, le conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE par 11 voix pour et 3 voix contre d'acquérir 1/3 de la parcelle cadastrée AC 185, soit une superficie d'environ 13 616 m2, pour le prix de 1 € le m2, soit 13 616 €,
- AUTORISE le maire à signer l'acte authentique et à régler la dépense afférente à cet achat.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Achat de terrains aux consorts GUILHOT

* _ * _ * _ * _ * _ *

Lors du dernier conseil municipal, la commune de Ladignac Le Long désirait se porter acquéreur de terrains dans la périphérie urbanisée de Ladignac Le long afin de renforcer son patrimoine foncier dans le but de redynamiser le centre bourg :

- les parcelles AB 269 et AB 261 d'une superficie de 7020 m², situées 25 rue Pierre de Coubertin, appartenant à Monsieur Pierre GUILHOT.

- les parcelles cadastrées AB 109, AB 264 ; AB 267 ; AB 268 et AB 282, d'une superficie totale de 2013 m², situées 17 rue Pierre de Coubertin appartenant à Monsieur Aimé GUILHOT.

L'ensemble de ces parcelles auraient été acquises pour la somme totale de 20 000 €.

Or, il s'avère que la valeur de ces parcelles a été sous - estimée par nos services.

Monsieur Stéphane LAPLAUD demande qui sont « nos services », le Maire lui répond que ce sont les élus.

Une expertise établie par les propriétaires a estimé les parcelles appartenant à Monsieur Aimé GUILHOT à 6 000 € et les parcelles appartenant à Monsieur Pierre GUILHOT à 33 000 €.

Invité à se prononcer, le conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE par 11 voix pour et 3 voix contre d'acquérir les parcelles appartenant à Monsieur Aimé GUILHOT à 6 000 € et les parcelles appartenant à Monsieur Pierre GUILHOT à 33 000 €, soit un coût total de 39 000 €,

- AUTORISE le maire à signer l'acte authentique et à régler la dépense afférente à cet achat.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Indemnités de conseil budgétaire

* _ * _ * _ * _ * _ *

L'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 institue une indemnité de confection de budget en faveur du Trésorier.

Au titre de l'année 2020, cette indemnité s'élève à 41.38 € déduction faite des retenues CSG ET CRDS.

Invité à se prononcer, le conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité de verser au Trésorier une indemnité de 41.38 € déduction faite des retenues CSG ET CRDS,

- MANDATE le maire pour régler cette dépense.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Projet Éolien

* _ * _ * _ * _ * _ *

Lors du précédent conseil, le maire a informé les membres de l'assemblée de la volonté de la société ENGIE GREEN, filiale d'ENGIE de développer un projet de parc éolien sur la commune de Ladignac Le Long. Or l'article 142 de la loi n°2015- 992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dispose « qu'une note explicative du projet doit être fournie aux membres du conseil municipal avant toute délibération portant sur l'installation mentionnée à l'article L.511- 1 du code de l'environnement dont font partie les parcs éoliens ».

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur l'étude du projet.

Madame Isabelle PLOUCHARD précise que le limousin fait partie des zones les moins intéressantes pour l'implantation de l'éolien contrairement au dispositif d'isolation des bâtiments, qui en terme, de dispositif contribuant à réduire notre impact sur le réchauffement climatique, représente 10 % des émissions de CO2 contre 1 % pour l'éolien.

Invité à se prononcer, le conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE par 11 voix pour et 3 voix contre de donner un avis favorable à l'étude du projet.

* _ * _ * _ * _ * _ *

Création d'un refuge LPO au sein de l'école primaire avec possibilité d'extension sur la place arborée du 14 juillet

* _ * _ * _ * _ * _ *

Afin de sensibiliser les enfants et les habitants à la protection de la nature, l'école primaire de Ladignac Le long pourrait adhérer à la Ligue de Protection des Oiseaux en devenant refuge.

Les conditions : - créer des aménagements propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages (ce qui est déjà le cas avec le jardin pédagogique) ;

- réduire notre impact sur l'environnement (notamment en évitant de produire des déchets ou en recyclant ceux existants) ;

- renoncer aux produits chimiques ;

- faire de mon refuge un espace pour la biodiversité.

L'inscription au réseau s'élèvera aux environs d'une centaine d'euros et elle comprendra un kit avec un abonnement à l'écho des refuges, 1 panneau refuges LPO, 1 dossier pédagogique, 3 guides, 1 nichoir à mésange bleue, 1 jeu des jumelles et 1 calendrier perpétuel refuges.

Invité à se prononcer, le conseil, après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité d'adhérer pour le compte de l'école primaire au réseau des refuges LPO et envisage d'étendre le dispositif au parc du 14 juillet,

- MANDATE, le maire pour signer la convention et régler les dépenses afférentes à cette adhésion.

* _ * _ * _ * _ * _ *

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* _ * _ * _ * _ * _ *

- Monsieur le maire informe le conseil d'un projet d'école du cirque à Ladignac Le long proposé par Monsieur FAROUT.

- Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Monsieur Jérôme CERVELLE de son poste d'adjoint et de conseiller.

- Madame isabelle PLOUCHARD fait part aux membres du conseil du mal- être du personnel communal et demande des informations sur la gestion du personnel.

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane Cypierre, rédacteur principal, afin qu'il indique son ressenti aux membres du conseil. Monsieur Stéphane Cypierre informe les membres du conseil que « en qualité d'assistant de prévention, et sans enfreindre son droit de réserve, il confirme, depuis plusieurs mois, un mal- être chez l'ensemble du personnel dont il fait également partie ».

Madame Béatrice LOPEZ- SUAREZ souhaite que les employés municipaux communiquent avec les élus qui restent ouverts à la discussion.

La séance est levée à 10 heures 45 minutes

MILLET LACOMBE Pierre

LORIN Marie Madeleine

BARBAUD Séverine

CARRILLO Gonzalo

LAPLAUD Stéphane

LOPEZ- SUAREZ Béatrice

MOLINES Sylvie

PLET Annie

PLOUCHARD Isabelle

QUEYRAUD Daniel

VOISIN Aurélie

JACQUES Henri

BOUCHERON Laurent